

## Compte rendu du Conseil des Ministres

**COPIE**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

**Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, du Traité portant création de l'Agence africaine du Médicament (AMA).**

Ladite agence est une Autorité régionale de régulation pharmaceutique qui vise à renforcer les capacités des Etats membres et des communautés économiques régionales, dans le cadre de la réglementation des produits de santé en vue d'améliorer l'accès des populations à des produits de qualité, efficaces et sans risques.

Ses fonctions consistent, entre autres, à :

- coordonner et renforcer les initiatives relatives à l'harmonisation de la réglementation des produits de santé ainsi que l'amélioration des compétences des inspecteurs chargés du contrôle des bonnes pratiques de fabrication ;
- désigner, promouvoir, soutenir et suivre les centres régionaux d'excellence réglementaire aux fins de développer les capacités des professionnels de la réglementation des produits de santé.

La ratification par le Bénin de ce traité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du sous-secteur pharmaceutique. Elle répond à la

vision du Gouvernement d'améliorer les services sociaux de base, et permettra à l'Agence béninoise de Régulation pharmaceutique, de bénéficier d'une assistance de l'AMA pour une meilleure mise en œuvre des fonctions de réglementation pharmaceutique et l'assainissement du sous-secteur.

Les ministres sectoriels impliqués veilleront à l'aboutissement de la procédure législative.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté le décret portant création et approbation des statuts du Fonds national pour l'Environnement et le Climat.

## **II- Communications.**

**II-1. Exécution de travaux complémentaires et de travaux neufs d'amélioration du projet d'aménagement paysager et de génie civil du boulevard de la Marina, du Champ de foire sud, de la Place de l'indépendance, de l'Esplanade des amazones et du jardin de Mathieu à Cotonou.**

Les travaux confortatifs sur le boulevard de la Marina et ses environs ont connu, en cours de réalisation, des évolutions pour y apporter des améliorations esthétiques et fonctionnelles, de même que pour en optimiser les coûts et la durabilité des investissements.

Ces différentes modifications ont nécessité, selon les cas, des études complémentaires et des travaux supplémentaires. Il s'agit notamment de :

- l'agrandissement de l'Esplanade des amazones avec le réaménagement du parc adjacent, y compris la zone sud ;
- l'aménagement d'un parking Est à l'Esplanade des amazones ;
- l'aménagement des surfaces des allées et esplanades ;
- l'évolution du dispositif d'éclairage pour intégrer un modèle spécifique pour les jardins et parcs urbains ;
- l'installation du mobilier urbain et des mâts porte-drapeau ;
- l'aménagement de toilettes, bâches à eau et cabines techniques ;
- la pose des pierres ornementales sur les murs extérieurs de clôture ;
- la revue et l'amélioration des aménagements paysagers.

En vue de la conduite diligente de ces travaux, le Conseil a marqué son accord pour conclure les marchés avec des entreprises spécialisées et instruit les ministres concernés de veiller à leur bonne exécution.

## **II-2. Réalisation des études, travaux et conduite de la mission de contrôle pour la construction du monument Bio GUERA et la réfection de la place du Souvenir à Cotonou.**

Le projet de conception, de réalisation et de contrôle des travaux du monument Bio GUERA, de même que celui de réfection de la place du Souvenir, s'inscrivent dans le cadre du programme global des aménagements urbains. Ils sont destinés à rehausser l'attractivité de la ville de Cotonou tout en valorisant l'identité historique de même que l'histoire culturelle et politique de notre pays.

A cet effet et dans une démarche globale d'aménagement d'envergure, il est apparu nécessaire d'en synchroniser la réalisation avec ceux déjà en cours que sont le monument des amazones, le boulevard de la Marina, le jardin de Mathieu.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé la contractualisation avec diverses structures ayant de solides références, en vue de la réalisation des prestations dans les délais prévus.

Fait à Cotonou, le 5 mai 2021,



Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.-